



Animations sportives vacances d'hiver 2018

Pour les
10/16 ans

TICKETS SPORT

www.ocspac.com



clôture des inscriptions le mercredi 21 Février

MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné

3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**
(des vestiaires sont à disposition pour se changer)

Activités en salle: chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

Badminton : matériel personnel si possible (sinon prêt d'une raquette)

Patinoire: gants obligatoires + chaussettes hautes

Piscine : maillot de bain obligatoire

Jeux Olympiques DIVERS : rollers (matériel personnel si possible, nous avons que quelques rollers de petite taille à disposition)

Les horaires de ramassage de car seront affichés en mairie à partir du jeudi **22 Février**

Clôture des inscriptions le mercredi 21 Février



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _____ Commune de* _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Téléphone en cas d'urgence* : __ / __ / __ / __ / __

Inscrit ma fille/mon fils : _____ date de naissance : ____ / ____ / ____

aux activités suivantes* :

laser game badminton tir à l'arc/sports de combat bowling patinoire

soccer piscine Aquatis JO Divers tennis padel/tennis de table escrime

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* :

Mail** :

*à remplir obligatoirement

** seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 26 au 09
Mars 2018

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Lundi 26 Février
St Aubin d'Aubigné

Laser Game Evolution à Montgermont
jeux sportifs en salle le matin



14,30 €

Mardi 27 Février
St Aubin d'Aubigné



Tournoi de **Badminton**
organisé avec le Conseil Départemental



4,20 €

Mercredi 28 Février
St Aubin d'Aubigné

Tir à l'arc (organisé par le Conseil Départemental)
Sports de combat



10,00 €

Judi 01 Mars
Gahard

Bowling Strike à Fougères
jeux sportifs en salle le matin



12,60 €

Vendredi 02 Mars
Saint Aubin d'Aubigné



Patinoire Le Blizz à Rennes
jeux sportifs en salle le matin

12,60 €

Lundi 05 Mars
La Mézière



Soccer à Cap Malo
(toute la journée)

12,60 €

Mardi 06 Mars
Gahard

Piscine Aquatis à Fougères
jeux défis sportifs/basket trampo



10,00 €

Mercredi 07 Mars
Melesse



Jeux Olympiques DIVERS sans neige



rollers hockey /luges (sur roulettes)/sauts/biathlon (rollers + archery tag)/curling

7,70 €

Judi 08 Mars
Chevaigné

TOURNOI Tennis padel à Rennes
Tennis de table



10,00 €

Vendredi 09 Mars
Chevaigné



Escrime
basket ball/bumball le matin

10,00 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie